

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2022



Le mercredi 19 octobre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 13 octobre 2022 et affichée.

### Ordre du jour

- **Projets en cours**
  - Extension de la Maison de santé
  - Aménagement de la rue des Hauts d'izé : Protocole transactionnel
  - Aménagement du Parc de la Chavaigne :
  - Création d'un plateau ralentisseur – rue du Château
- **Finances**
  - Aménagement du complexe sportif
  - Indemnité de gardiennage de l'église - Année 2022
- **Communauté d'agglomération**
  - Aire d'accueil des gens du voyage : Convention de gestion
- **Personnel communal**
  - Modification du régime indemnitaire
  - Attribution des chèques cadeaux
- **Affaires diverses**
  - Mise à disposition d'une salle aux associations de parents d'élèves
  - Dégradation de mobilier urbain : Demande de remboursement aux familles
  - Projet micro crèche

\*\*\*\*\*

Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 21

**Présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3<sup>ème</sup> Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5<sup>ème</sup> Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

**Absents excusés :** M. BEUNEL Julien ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie.

M. BEUNEL Julien a donné pouvoir à M. BOUVET Yann.

Mme BOUVET - ADAM Aurélie a donné pouvoir à Mme NEVEU Mélanie.

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022, le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

- **Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens situés :** Place Pierre Poupard et 20 rue Pierre Landais,
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie** d'un montant de 200 000 euros auprès de la banque postale : durée 12 mois – taux fixe 1,8%.

### Extension de la Maison de Santé

Le Maire indique que suite à la pose d'un bloc porte dans le cabinet de la podologue un avenant au lot 4 « Menuiseries intérieures » a été signé pour un montant de 1228€ HT ; un avenant au lot 1 « Gros œuvre » sera également pris pour la mise en œuvre de béton balayé en périphérie du bâtiment.

#### **Aménagement de la rue des Hauts d'Izé**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a validé la convention formalisant le partenariat financier avec le Conseil Départemental qui prévoyait une reprise de structure de chaussée sur une surface de 1 300 m<sup>2</sup>. A l'issue des travaux, il a été constaté que les purges nécessaires à la reprise de structure ont été plus conséquentes que celles prévues. Le Département accepte de réviser sa participation et de l'augmenter de 8 700 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant N° 1 la convention 2022-055 relative à l'aménagement de la route départementale N°505 en agglomération fixant la participation du Conseil Départemental à 112 100€ TTC. **DELIBERATION N° 2022 – 048**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le marché relatif à ces travaux et notamment le lot 1 a été notifié en fin d'année 2021. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la crise sanitaire liée au covid 19 puis le conflit russo-ukrainien ont eu pour conséquence une forte augmentation des prix des matières premières.

Pour faire face à cette situation, conformément aux directives gouvernementales, le titulaire a sollicité une revalorisation des conditions économiques du contrat, le Maire a indiqué qu'il y répondrait en fin de chantier.

De fait, le 23 septembre 2022, un point complet du chantier a été réalisé par le titulaire en présence du bureau d'étude. Des simulations de revalorisation ont été effectuées sur la base des indice TP 08 « Travaux d'aménagement et entretien de voirie » et TP 09 « Travaux d'enrobés ».

Après négociations, le Maire indique que les parties se sont accordées sur la somme de 32 000,00 € HT soit 38 400,00 € TTC. Après en avoir délibéré, vu le budget 2022, vu les explications fournies, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer un protocole transactionnel avec l'entreprise LEMEE TP, au titre duquel la Commune verse la somme de 32 000 € HT à la société LEMEE TP et le titulaire renonce à tout recours ultérieur.

#### **DELIBERATION N° 2022 – 049**

#### **Projet d'aménagement du Parc de la Chavaigne**

Dans le cadre de la consultation, 3 offres ont été reçues le 13 octobre. Estimé à 191 810,00 euros HT, à l'ouverture des plis, le montant des offres varie comme suit :

<b>AGILIS</b>	<b>SERRAND/MAN TP</b>	<b>IDVERDE/ LEMEE</b>
<b>357 786 € HT</b>	<b>260 053€ HT</b>	<b>241 255€ HT</b>

Le Maire indique qu'il faudra faire des choix tout en conservant l'esprit du projet.

#### **Projet d'aménagement du complexe sportif**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de réaménagement du complexe sportif qui pourrait se développer sur 3 exercices budgétaires et en 2 phases.

La première phase comprendrait la création de vestiaires et d'un club house ; elle est évaluée à 1 008 942,00 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise. La seconde phase concernerait la démolition des vestiaires actuels, la rénovation du complexe, des aménagements extérieurs (parking, terrains tennis -pétanque et multisports), elle est évaluée à 1 274 960,40 € TTC, maîtrise d'œuvre comprise.

Comme évoqué lors de la séance précédente, le financement de cette opération nécessitera le recours à l'emprunt. Le remboursement des annuités ne pourra être couvert que par la recette supplémentaire générée par une hausse du taux des impôts fonciers.

Compte tenu de ces estimations et du contexte économique actuel incertain, le Maire demande aux élus de se prononcer sur la poursuite ou non de cette opération dans sa globalité.

Après un vote à bulletin secret, par 14 OUI et 9 NON, le conseil municipal à la majorité décide de poursuivre le projet d'aménagement du complexe sportif dans sa globalité, il autorise le Maire à lancer une consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la phase 1 estimés à 764 350€ HT, et l'invite à solliciter le soutien des financeurs institutionnels. **DELIBERATION N° 2022 – 050**

### **Illuminations - Fêtes de fin d'année**

Compte tenu de la hausse des prix de l'électricité, Le conseil municipal décide de limiter les décorations lumineuses à la place Jean Poirier, le Maire demande aux services techniques d'installer un sapin devant chaque école et une décoration devant l'Eglise.

### **Création d'un ralentisseur Rue du Château**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier, dans le cadre de la répartition des amendes de police, d'une subvention d'un montant de 3839 € pour la mise en place d'un plateau ralentisseur rue du Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, Mme GOHEL ayant voté Contre, approuve le financement de 3 889 euros, et décide d'engager ces travaux. **DELIBERATION N° 2022 – 051**

### **Lotissement micro crèche :**

Le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Juliette BOBON avait manifesté son souhait d'installer une micro crèche sur la commune, qu'à cet effet, différentes démarches avaient été entreprise afin de pouvoir lui proposer l'acquisition d'un terrain, dans les parcelles communales situées rue Jacques de Kernier.

Suite à son accord sur le pré projet et faute de parvenir à la contacter par téléphone, le plan de composition du lotissement lui a été transmis le 7 septembre dernier, par messagerie. En l'absence de réponse, le dernier échange datant du 5 avril 2022, une lettre recommandée lui a été adressée, le 6 octobre dernier. A ce jour, ce courrier n'a pas été retiré. Aussi, afin de ne pas bloquer inutilement tout nouveau dossier, le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité, de considérer ce projet comme abandonné. **DELIBERATION N° 2022 – 052**

### **Travaux : rue de la Changeonnais**

Dans le cadre du projet d'aménagement de trottoirs rue de la Changeonnais, le Maire rappelle que l'entreprise FTPB avait transmis une proposition à 12 044,30€ HT et l'entreprise Pigeon à 8 818,00€ HT. Il indique que l'entreprise LEMEE a déposé une offre qui s'élève à 7868 € HT. Les travaux seront attribués à l'entreprise LEMEE TP

### **Personnel communal :**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide

- d'ouvrir le bénéfice du régime indemnitaire : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément individuel (CI) aux agents contractuels recrutés sur la base de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique. **DELIBERATION N° 2022 – 053**
- l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour un montant de 170 euros **DELIBERATION N° 2022 – 055**

### **Indemnité de gardiennage de l'église**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2021, une indemnité de 479,86 €, au curé de la paroisse qui assure le gardiennage de l'église pour le compte de la commune.

**DELIBERATION N° 2022 – 054**

### **Aire d'accueil des gens du voyage : Convention de gestion**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune gère pour le compte de Vitré Communauté l'aire d'accueil des gens du voyage : gestion des emplacements : accueil - facturation et petit entretien. En contrepartie Vitré Communauté rembourse la commune à hauteur de 500€ / mois.

La convention arrivant à échéance courant novembre, le conseil municipal accepte le renouvellement de celle-ci pour 2 ans. **DELIBERATION N° 2022 – 056**

### **Mise à disposition d'une salle aux associations de parents d'élèves**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu des 2 associations de parents d'élèves : APEL et Ecole et Cabrioles, une demande conjointe de mise à disposition de la salle des palets.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise à disposition gracieuse de la salle des palets aux associations de parents d'élèves : APEL et Ecole et Cabrioles. Il autorise le maire à signer une convention qui en définira les modalités de mise à disposition. **DELIBERATION N° 2022 – 057**

### **Dégradation de mobilier urbain**

Le Maire informe l'assemblée que courant juillet, une table de pique-nique du parc de la Chavaigne a été incendiée. Les auteurs, 4 jeunes mineurs ont été identifiés et reçus en mairie avec leurs parents.

Le coût de la table étant évalué à 490€ HT, à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander à chacune des familles un remboursement de 100 euros. **DELIBERATION N° 2022 – 058**

Le Maire déplore ces dégradations volontaires récurrentes (vitres, pots de fleurs, clôtures..) et indique qu'un groupe de pré adolescents et un groupe de jeunes adultes semblent en être à l'origine.

### **Subvention Association « MA K TRL »**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Marie Pasquet et Kevin Heise, les membres de l'association « MA K TRL » dont l'objet est de leur permettre de participer au raid humanitaire à destination du Maroc « 4 L TROPHY » qui se déroulera du 16 au 26 février 2023. S'agissant d'une étudiante domiciliée sur la commune, à l'unanimité, le conseil municipal accepte d'accorder une subvention de 250€ à l'association, en échange le logo de la commune figurera sur le véhicule. **DELIBERATION N° 2022 – 059**

### **Affaires diverses**

- Les travaux de viabilisation de la nouvelle tranche du lotissement des Eglantines se poursuivent ; 11 lots font déjà l'objet d'une réservation,
- Le déploiement de la fibre optique est géré par Mégalis Bretagne qui a confié cette opération à AXIONE, la route de Marpiré est concernée en 2022, le reste de la commune avant 2026,
- Le Symeval qui gère l'eau potable devient « Eau des Portes de Bretagne » et prévoit des travaux renouvellement de conduites Rue de la Forge et Rue St Martin, fin 2022,
- La cérémonie du 11 Novembre est prévue à 11h30 devant le monument aux morts, la commune prend en charge les fleurs, le vin d'honneur et les repas des maires de Champeaux et Landavran.